

COVID-19 : avis de vétérinaires sur la vaccination et sorties des chiens et des chats

La vaccination, de même que les actes de médecine préventive, ne relève pas d'une situation d'urgence vital pour l'animal. La vaccination des animaux domestiques doit donc être reportée pendant toute la période de confinement déterminée par le gouvernement afin de limiter les risques de contamination pour les équipes soignantes et les propriétaires par le Covid-19.

Telle est la position des enseignants de médecine préventive des quatre écoles nationales vétérinaires, des membres du bureau du Groupe d'étude en médecine préventive et de l'association française des vétérinaires pour animaux de compagnie concernant la vaccination pendant la période de confinement.



Par ailleurs :

- *Selon l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), et l'ANSES (Agence nationale de sécurité alimentaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), avec les données actuellement connues, les chiens et chats n'ont pas de rôle épidémiologique connu dans la dissémination du COVID-19.*
- *De façon consensuelle, il est recommandé de ne pas laisser sortir les chats ni les chiens, afin de limiter les risques de leur contamination notamment par des parvovirus, conduisant à terme à rompre le confinement recommandé. Les propriétaires devront veiller à respecter des règles d'hygiène habituelles pour éviter d'introduire des virus dans le domicile, par exemple en ne laissant pas l'accès libre aux chaussures (qui peuvent être vecteurs de virus) pour les chiens et les chats.*
- *Dans le cas contraire, les sorties devront être les plus courtes possibles, en évitant tout contact avec d'autres animaux, et en veillant à ce que l'animal soit tenu en laisse et surveillé constamment, ce qui limitera considérablement le risque d'infection.*
- **A la levée du confinement**, les propriétaires devront se rendre chez le vétérinaire qui analysera les conséquences sur la protection des animaux concernés, et proposera la solution la plus adaptée pour la maintenir ou le cas échéant la rétablir.